



OUVRIER PAYSAGISTE D'EXECUTION O2 H/F

Référence : FPOPO2
Fichier : Fiche de poste
Mise à jour : 11/01/2017
Emetteur : Service RH
CCN applicable : IDCC 7018

DEFINITION	Aménagement et entretien des espaces verts et des décors végétaux, d'intérieur ou d'extérieur.
------------	--

CRITERES	DESCRIPTION SUCCINCTE	DESCRIPTION DETAILLEE
Contenu de l'activité	Travaux sans difficultés particulières	Prépare les sols et réalise des plantations
		Entretien les massifs extérieurs, ou décors d'intérieur
		Souffle les feuilles
		Désherbe manuellement
		Taille les végétaux et supprime les branches indésirables
Entretien les gazons		
Responsabilité dans l'organisation du travail	Reçoit des instructions générales	Se conforme aux consignes et instructions du chef d'équipe
Autonomie	Prend des initiatives élémentaires	
Initiative		Respecte les mesures collectives de prévention mises en place
		Porte impérativement ses équipements de protection individuelle (E.P.I.)
		Informe immédiatement son chef d'équipe de tout accident, même léger, survenu sur le lieu du travail (ou au cours du trajet)
Technicité	Travaux nécessitant un savoir-faire manuel	Sécurise le chantier et son environnement
	Emploi de petits matériels courants de la profession	Prend soin de ses outils et matériels
		Utilise des outils de travaux manuels (rateau, pelle, binette, etc.)
Compétences par formation ou expérience	Utilise des engins de tonte (tondeuse, taille-haie, débroussailluse, etc.)	
	Expérience acquise au niveau inférieur	
	Emploi correspondant à la maîtrise par le salarié de la majorité des compétences décrites dans le référentiel professionnel du BEPA aménagements paysagers, ou de l'ensemble des compétences décrites dans le référentiel professionnel du CAPA travaux paysagers. Ces compétences sont susceptibles d'être acquises après 6 mois d'expérience professionnelle probante dans l'emploi concerné.	

Nom du salarié :	Signature :	Observations :
Prénom du salarié :		
Date :		